

CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'APPARTEMENTS PROTEGES A ORSIERES POUR LA FONDATION DE LA PROVIDENCE

RAPPORT DU JURY – JUIN 2023



Département des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine
Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Fondation
de la
Providence



MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par la Fondation de la Providence à Montagnier, mandant et Maître de l'ouvrage, avec la collaboration du Service Immobilier et Patrimoine (SIP) du Canton du Valais et l'assistance du bureau INGÉS Conseil Sàrl.

INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Afin de répondre à une attente croissante, la Fondation de la Providence projette de construire un immeuble d'appartements protégés sur une parcelle cédée par la Commune d'Orsières, adjacente à celle de l'EMS existant et rattachée à cette dernière depuis 2022. La surface et le volume exploitables sont suffisants mais contraints par la présence d'une ligne à haute tension 125 kV appartenant à la Compagnie des Forces Motrices d'Orsières (FMO SA).

L'objet du concours ne se limite pas à proposer un immeuble d'appartements protégés mais d'y adjoindre divers espaces comme un foyer de jour et des salles (polyvalente, de repos et de sport) ainsi qu'une liaison couverte et tempérée avec l'EMS de manière à exploiter toutes les synergies d'exploitation possibles entre les 2 entités, le tout en imaginant les extensions futures possibles lorsque la ligne HT sera démontée, ce qui devrait être le cas d'ici 5 à 10 ans.

La Fondation de la Providence est propriétaire de la parcelle N°19755 sur laquelle a été construit l'EMS existant et à laquelle a été rattachée l'ancienne parcelle N°19756, cédée par la Commune d'Orsières. Elle souhaite y construire un immeuble de 18 appartements protégés (ci-après désignés AP) de standing moyen dans le but de les mettre à disposition avec des loyers modérés. Le projet comportera également divers autres aménagements dont un foyer de jour et une liaison couverte et tempérée avec l'EMS.

Le but du concours est d'aboutir à une solution favorisant les synergies entre l'EMS et les AP et préservant au mieux les espaces entre ces 2 entités dans une optique de développement futur. Une utilisation optimale des surfaces et volumes disponibles

doit permettre de conserver les aménagements existants (parking, terrain de jeu, promenade et cheminement des enfants des écoles à travers le site) en les remodelant ou en les déplaçant quand cela s'avère nécessaire. Il y aura aussi lieu d'en intégrer de nouveaux (liaison couverte et tempérée, parcours de motricité et places de parc supplémentaires).

Dans une 1^{ère} phase, l'immeuble du projet, comportera 16 appartements de 2,5 pièces et 2 de 3,5 pièces avec des balcons ou terrasses. Ressemblante à celle d'un habitat courant, la conception architecturale tiendra compte d'une mobilité potentiellement réduite des futurs locataires et doit, autant que possible, favoriser l'indépendance des personnes.

Dans une 2^{ème} phase, il y a lieu de prévoir et de projeter une extension future qui sera réalisée lorsque la ligne HT qui traverse la parcelle sera démontée. Elle comprendra 12 appartements supplémentaires de 2,5 pièces et sera représentée en pointillé dans les documents du rendu.

Un foyer de jour, une salle polyvalente et une salle de repos pour le personnel de l'EMS sont prévus dans le nouveau bâtiment. Une liaison couverte et tempérée reliant le futur bâtiment à l'EMS existant est envisagée pour un flux confortable et sécurisé des personnes et des marchandises à tout moment de la journée et de l'année, l'objectif étant de favoriser les synergies d'exploitation entre les 2 entités.

De nouvelles places de parc sont nécessaires. Etant donné la limitation des espaces disponibles, elles seront disposées en sous-sol de l'immeuble des AP (18 pl) et en extérieur (10 pl) sur des zones actuellement végétalisées à ne réduire que pour couvrir les nouveaux besoins avérés de la Fondation.

Contrainte particulière

Une ligne à haute tension 125 kV traverse le site en son centre. La présence de cette ligne, encore en service pour quelques années, implique le respect de restrictions définies dans les ordonnances OLEI et ORNI citées au chapitre 8 relatif aux dispositions réglementaires. Dans la note explicative en fin du présent chapitre, il est expliqué que les profils établis par le géomètre mentionnent les zones et volumes où toute construction est proscrite et ceux pouvant bénéficier d'une dérogation.

La hauteur constructible avec dérogation sous la ligne HT décroît plus on s'éloigne du pylône en direction du point bas de la portée. Dans la direction ouest, la hauteur libre croît à 45° entre un 1er profil situé à 6m et un 2^{ème} situé à 21m de l'axe du câble conducteur inférieur (voir profils sous point 21.3). Au-delà, elle est totalement libre. Pour le foyer de jour et/ou la salle polyvalente du bâtiment des AP, selon l'éventuelle option prise par les concurrents de les disposer en partie sous la ligne HT, une dérogation peut être accordée moyennant la conception d'une toiture résistante au feu et à la rupture/chute d'un câble. La distance de sécurité entre le câble inférieur et le fini de la toiture sera d'au minimum 8.25m.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours, qui requiert une association d'architecte et d'ingénieur civil est un concours d'architecture, plus précisément un concours de projets dans le cadre d'une procédure sur invitation à un degré, au sens des dispositions du règlement SIA 142.

La procédure n'est pas soumise à la législation relative aux marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil qui, pour des raisons d'anonymat, ne peut participer qu'à un seul projet. Les groupes et bureaux d'architecture pilotes se sont définitivement inscrits par courrier recommandé adressé au secrétariat du concours dans le délai prescrit fixé au 7 février 2023.

Les architectes invités doivent vérifier qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142 (proches parents ou en relation de dépendance avec un ou des membres du jury, etc. ...).

Les architectes doivent être inscrits sur la liste permanente du Canton du Valais, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou

inscrits au registre suisse A ou B et répondant aux exigences de la liste permanente du Canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs. Il en va de même pour les ingénieurs qui les accompagnent.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de la remise du projet.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils expriment dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

REPONSES AUX QUESTIONS

25 questions ont été posées dans le délai du 3 mars 2023 fixé dans le règlement du concours, questions auxquelles le jury a répondu en date du 17 mars 2023.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

M. Philippe Venetz Architecte cantonal

Membres non-professionnels

Patrice Michaud Directeur de la Fondation de la Providence
Patricia Gabioud Membre du Comité et du Conseil de Fondation
Joachim Rausis Président de la Commune d'Orsières

Membres professionnels

Stéphanie Fornay-Farquet Architecte EPFL SIA au Châble
Laurent Vuilleumier Architecte EPFL SIA FAS à Pampigny VD
Miguel Fernandez Ruiz Dr ès Sciences, ingénieur civil UPM à Ecublens

Suppléants non-professionnels

Jean-Pierre Guex Président du Comité et du Conseil de Fondation

Suppléants professionnels

Christophe Lugon-Moulin Architecte au Service Immobilier et Patrimoine

Experts

Amélie Wenger-Reymond Ingénieure au Service de la Santé Publique
Fabien Delavy Ancien directeur de l'EMS Riond-Vert à Vouvry
Bernard Lattion Responsable du Service Technique & Sécurité de la Fondation

Secrétaire de la procédure

Luc Darbellay Ingénieur civil EPFL - INGES Conseil Sàrl - BAMO

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé le 6 juin 2023 à l'EMS d'Orsières par le Service Immobilier et Patrimoine avec l'appui du bureau INGÉS Conseil Sàrl (BAMO).

Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

12 équipes se sont inscrites au concours. 10 projets ont été retournés dans les délais, 1 concurrent ayant préalablement annoncé son retrait de la procédure et 1 autre n'ayant pas remis de projet.

Les dix maquettes ont été remises, dans les délais, directement auprès de la Fondation de la Providence à Montagnier.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Tous les projets respectent les prescriptions de distances aux limites et d'alignements sur rues.

Les projets respectent les distances et gabarits de sécurité par rapport à la ligne HT avec quasiment pour tous, étant donné l'espace contraint, un point plus ou moins critique à vérifier.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenue dans le rapport technique de l'examen préalable.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façades, des surfaces brutes de planchers et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les surfaces et volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023.

ANALYSE DU SITE

Le périmètre du concours correspond aux limites de la parcelle 19755.

La parcelle est située en zone de « constructions et installations publiques ou d'intérêt général » (ZCIP A).

Pour cette zone le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) n'impose pas de contraintes particulières en matière de distances aux limites ou de hauteur des bâtiments. Les règles générales à appliquer sont celles de la Loi cantonale sur les Constructions (LC) RS 705.1 du 15.12.2016 et de son Ordonnance (OC) RS 705.100.

Le bâtiment actuel de l'EMS et ses aménagements extérieurs, la ligne électrique ainsi que la topographie en pente douce sont des composantes importantes du site. L'un des enjeux du projet est de disposer et créer habilement avec ces composantes et contraintes pour constituer un nouvel ensemble bâti homogène et fonctionnel.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 10 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 de la norme SIA 142, prend acte qu'aucun des projets ne s'écarte fondamentalement du programme au point d'être exclu et décide de tous les accepter au jugement.

Toutefois les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix (art. 22.2 et 3, SIA 142) :

- N°04 CENTRAL PARK
- N°07 WONDERWALL
- N°08 ORSÂIRE
- N°10 LITTLE BY LITTLE

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, soit dans leur relation au site, soit dans l'organisation architecturale et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 3 projets suivants sont éliminés :

- N°02 LA CLAIRIÈRE
- N°08 ORSÂIRE
- N°09 SISAO

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions et points de vue des futurs utilisateurs afin de comprendre le fonctionnement entre les différentes affectations du programme. Le jury a étudié entre autres le rapport du nouvel immeuble avec le contexte bâti, la qualité des espaces extérieurs et de la liaison chauffée, l'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les contraintes de réalisation des travaux, en lien avec le maintien de l'activité de l'EMS et/ou de la présence de la ligne électrique. Etant sur place, le jury a pu évaluer les projets « in situ ». Les 4 projets suivants sont éliminés :

- N°01 TOSTAKY
- N°03 MA NOUVELLE MAISON
- N°05 TRIPTYQUE
- N°07 WONDERWALL

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 95'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{ère} mention

Projet N°10	LITTLE BY LITTLE	CHF 30'000.- HT
-------------	------------------	-----------------

2^{ème} rang / 1^{er} prix

Projet N°06	TINGHIR	CHF 24'000.- HT
-------------	---------	-----------------

3^{ème} rang / 2^{ème} mention

Projet N°04	CENTRAL PARK	CHF 13'000.- HT
-------------	--------------	-----------------

Le jury décide d'attribuer à chacun des sept bureaux non primés un montant de CHF 4'000.- HT.

Remarque: les projets N°04 et 10 font l'objet d'une mention en raison de la liberté prise quant à la répartition du nombre d'appartements entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étape. Le total de 30 appartements au final est respecté.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1er rang, 1ere mention au projet :
n° 10, devise " little by little "
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Orsières, le 16 juin 2023

Philippe Venetz

Patrice Michaud

Patricia Gabioud

Joachim Rausis

Stéphanie Fornay-Farquet

Laurent Vuilleumier

Miguel Fernandez Ruiz

Jean-Pierre Guex

Christophe Lugon-Moulin

Amélie Wenger-Reymond

Fabien Delavy

Bernard Lattion

Luc Darbellay

Philippe Venetz

Patrice Michaud

Patricia Gabioud

Joachim Rausis

Stéphanie Fornay-Farquet

Laurent Vuilleumier

Miguel Fernandez Ruiz

Jean-Pierre Guex

Christophe Lugon-Moulin

Amélie Wenger-Reymond

Fabien Delavy

Bernard Lattion

Luc Darbellay

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

La diversité des propositions présentées ont mis en évidence les contraintes liées au site. Le jury tient à relever l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité des projets présentés et leur contribution à la découverte de solutions.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°10 «LITTLE BY LITTLE» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement -programme du concours ainsi que l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

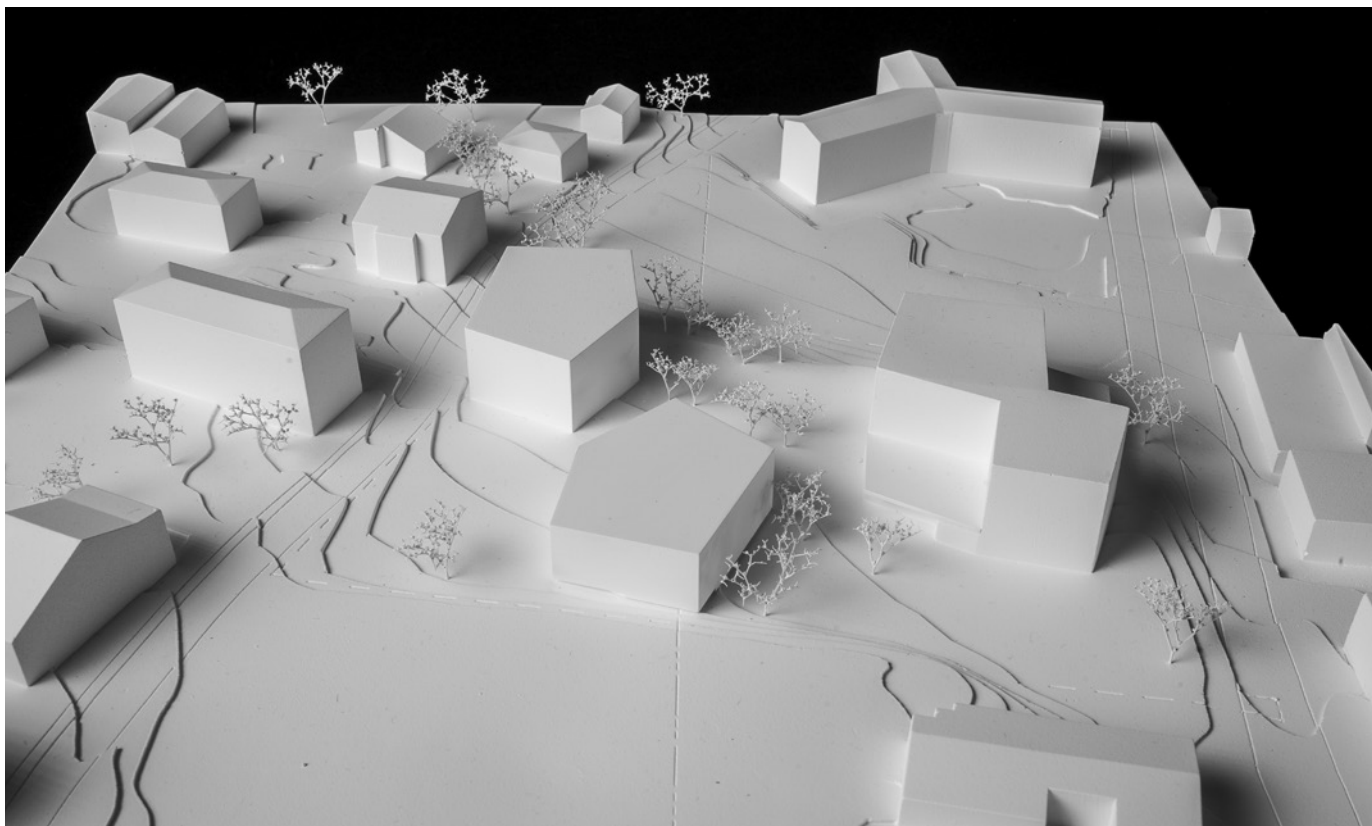
Ce projet propose de prolonger la logique de l'EMS existant en implantant librement deux volumes non-orthogonaux sur la parcelle. La précision des implantations et des volumétries, créé un ensemble cohérent et harmonieux. La qualité et la simplicité proposée autant pour les espaces extérieurs que pour les séduisants appartements répond pleinement aux objectifs formulés par le Maître de l'ouvrage.

VERNISSAGE ET EXPOSITION PUBLIQUE

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le jeudi 13 juillet 2023 à 16 heures** dans une salle du rez-de-chaussée de l'EMS d'Orsières.

Les projets seront ensuite exposés du vendredi 14 au mardi 25 juillet 2023 dans une salle dédiée de l'EMS qui sera en accès libre chaque jour, hormis les dimanches 16 et 23 juillet, aux heures usuelles des visites, de 14h00 à 18h00.

PROJETS PRIMES



N°10 LITTLE BY LITTLE

1^{ER} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

CB ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Jérémie Rey, TERENCE Biselx, Thomas Crognalletti

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Nicolas Corger

Le projet Little by little propose de prolonger la logique de l'EMS existant en implantant librement deux volumes non-orthogonaux sur la parcelle.

Le bâtiment de quatre niveaux de la première étape est implanté dans l'angle nord-ouest et libère des espaces extérieurs généreux tout en conservant une grande perméabilité entre les nombreux équipements publics (EMS, écoles, infrastructures sportives et récréatives) du site. La forme pentagonale est appréciée, elle diminue la perception des longueurs de façades pour s'intégrer au contexte et offre des dégagements intéressants sur le paysage depuis chaque logement et depuis l'espace public.

Le foyer et la salle polyvalente, idéalement disposés au rez-de-chaussée, se prolongent sur l'extérieur et permettent de nombreuses synergies avec les espaces communs de l'EMS. Faciles d'accès, les salles peuvent également être utilisées de manière autonome. Ce choix qui facilite et encourage les échanges résidents, visiteurs, écoliers est à saluer. Toutefois la liaison tempérée, située en sous-sol et réduite à son strict minimum, est à retravailler pour lui apporter du confort et de la qualité.

L'implantation d'un second volume de trois niveaux en deuxième étape complète le système et crée un ensemble cohérent. Il redéfinit les aménagements extérieurs avec à l'Est le jardin existant, au centre le parc avec sa place de jeux depuis lequel on accède aux différentes entrées des bâtiments et au sud-ouest le parking extérieur en lien avec la route du stade.

Cinq appartements sont réunis par étage autour d'une cage d'escalier éclairée zénithalement qui permet des échappées visuelles entre les niveaux. La typologie proposée est de grande qualité, notamment les espaces, la double orientation, le traitement des ouvertures toute hauteur et le positionnement de la loggia qui favorise la privacité. Le jury apprécie également l'intégration du réduit de rangement dans le logement qui apporte un confort d'utilisation supplémentaire et diminue l'emprise des sous-sols.

Le système constructif choisi est économique et l'expression architecturale harmonieuse. Finalement la simplicité est la grande force de ce très beau projet.

Concept statique & environnemental

Concernant la structure, le projet propose une construction en béton armé basé sur le concept de plancher-dalle appuyé sur des murs et des colonnes ainsi que sur des sommiers pour le report des charges. Cet ensemble monolithique assure tant la transmission des charges verticales que le contreventement horizontal de manière efficace.

Les portées du projet sont en général modestes et permettent une épaisseur des dalles faible, répondant d'une manière adéquate tant aux exigences de rupture qu'en service (flèches, vibrations, acoustique). L'emploi du béton armé dans le sous-sol permet en outre d'assurer l'étanchéité et la reprise des actions, qui pourrait se combiner avec des techniques de remblai léger à certains endroits.

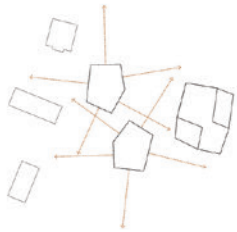
Concernant l'impact environnemental de la construction, l'épaisseur des dalles assure une faible consommation des matériaux et une empreinte carbone encore raisonnable. La solution proposée pourrait dans ce sens se combiner avec l'emploi des dalles nervurées afin de réduire plus encore la consommation de ressources et/ou analyser la pertinence et possibilité d'utiliser du béton recyclé ou usage de ciments avec faible contenu de clinker.

Situation

Localisé au Sud du village d'Onsaires, le quartier est composé de bâtiments de logements collectifs et d'infrastructures publiques dont l'EMS de la Providence qui se trouve dans le périmètre d'intervention. Avec la présence du Stade au Sud et du Cycle d'orientation au Nord, les abords du site sont peu bâtis ce qui offre des dégagements dans toutes les directions sur les cotés et les montages de l'intérieur.

Rapport au contexte et expression

Le projet propose de répartir les logements protégés dans deux volumes, orientés avec le bâtiment existant de la Providence un ensemble cohérent. Leur forme hexagonale lève les longueurs de façade et permet d'avoir une volumétrie qui dialogue tout avec les immeubles d'habitations à l'Ouest qu'avec le bâtiment de l'EMS. La disposition des bâtiments en quinconce ainsi que les piliers de façade permettant d'éviter des rapports frontaux entre les appartements et avec l'EMS.



Les espaces générés entre les bâtiments créent une promenade et séparent les vues dans et hors de l'ilot. A l'est, le jardin existant de la Providence est maintenu. Au centre un parc aménagé accueille la place de jeu, des espaces de rencontre et c'est vers cet espace que s'ouvrent les entrées des trois entrées. Le parking extérieur prend place à l'Ouest, en relation directe avec le stade.

Les façades à la composition horizontale sont proposées avec un revêtement métallique dont la teinte et la réflexion évoluent avec le changement d'exposition au fil du jour et des saisons. Cette matérialité contribue également à entretenir le dialogue avec l'EMS.



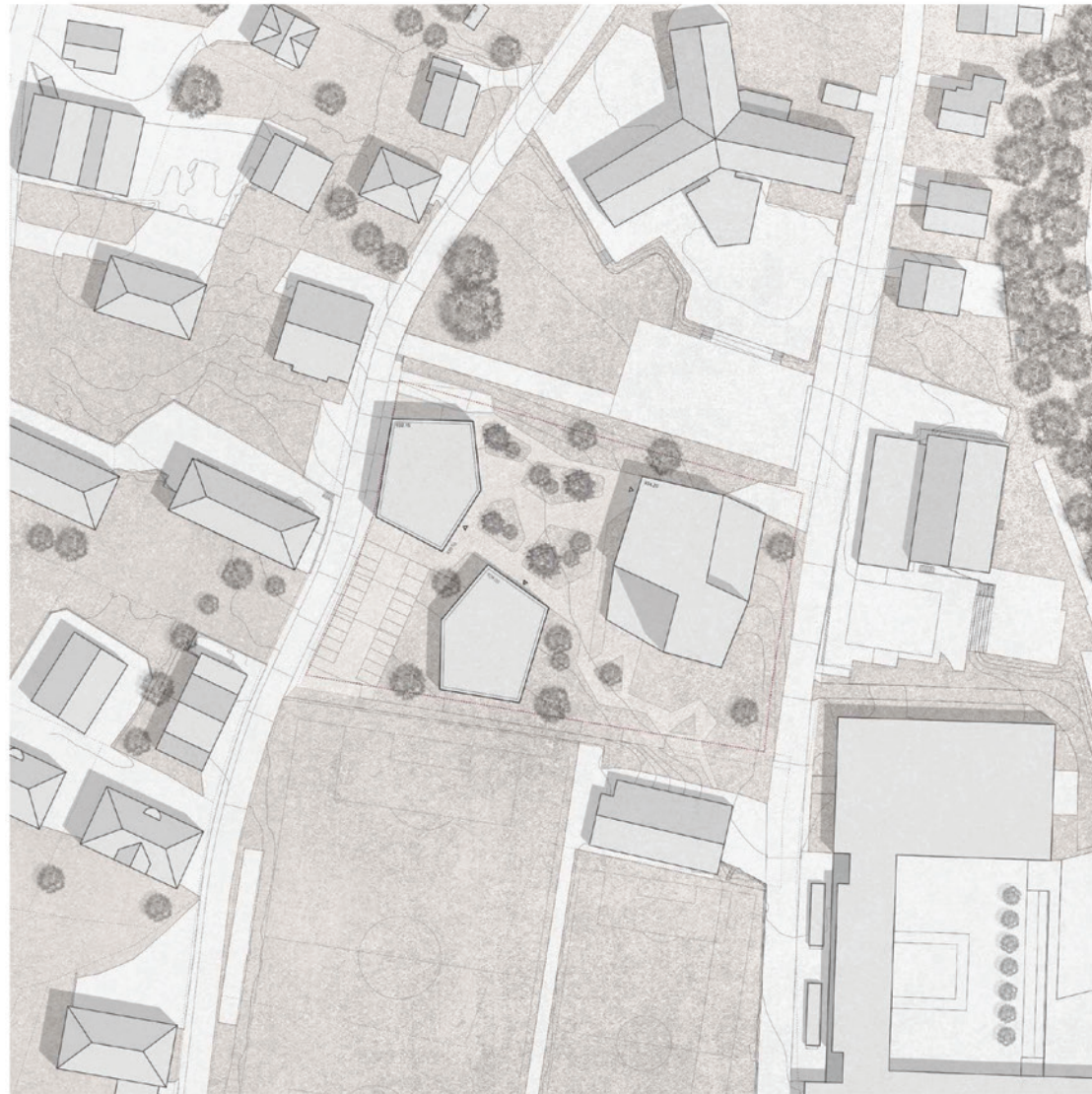
Concept architectural

Les appartements s'articulent autour d'une cage d'escalier centrale généreuse et conviviale à l'éclairage naturel zénithal. Cinq appartements sont distribués par niveau, permettant à chaque logement de posséder une double orientation. Ils sont conçus comme une succession d'espaces, autour des couloirs, qui s'ouvrent sur une loggia qui offre lumière, protection et intimité.

Les façades courbes proposées sont généreuses et marquées de grande coupe, offrant la possibilité d'une ouverture complète.

Chaque résident dispose d'un réduit de rangement individuel positionné dans le logement pour plus de confort.

Le programme commun est disposé au rez-de-chaussée. Chaque partie est connectée à la distribution principale mais peut fonctionner de manière autonome. La liaison avec l'EMS est proposée en sous-sol, où l'on retrouve également les locaux techniques ainsi que le parking.



situation 1:1500

little by little

concours de projets pour la construction d'appartements protégés à onsaires pour et par la fondation de la providence





niveau +3 1/200



niveau +2 1/200



niveau +1 1/200

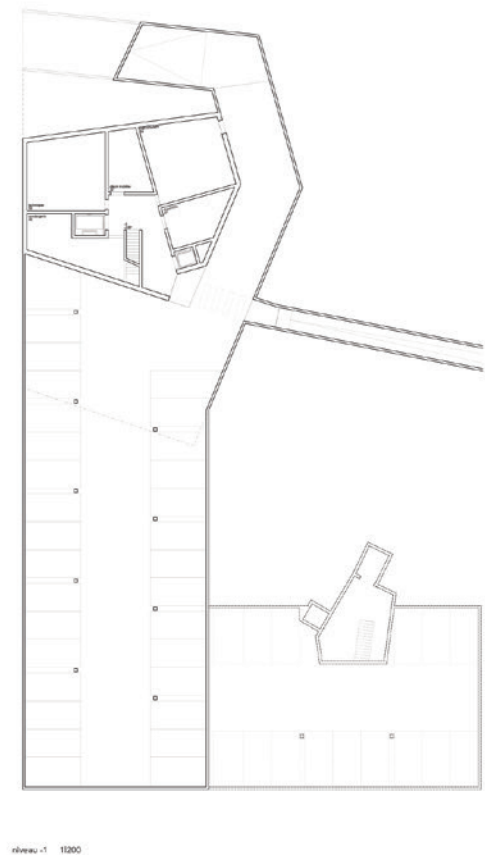
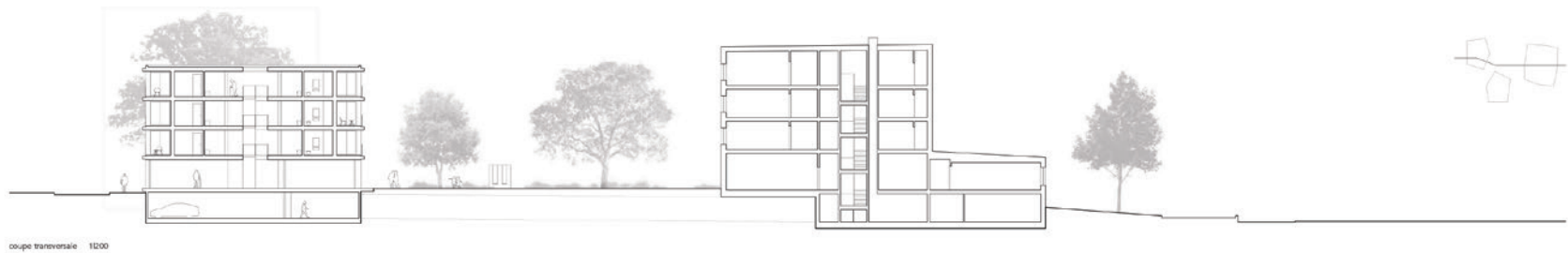


little by little

concours de projets pour la construction d'appartements protégés à Orléans pour et par la fondation de la providence



N°10 LITTLE BY LITTLE



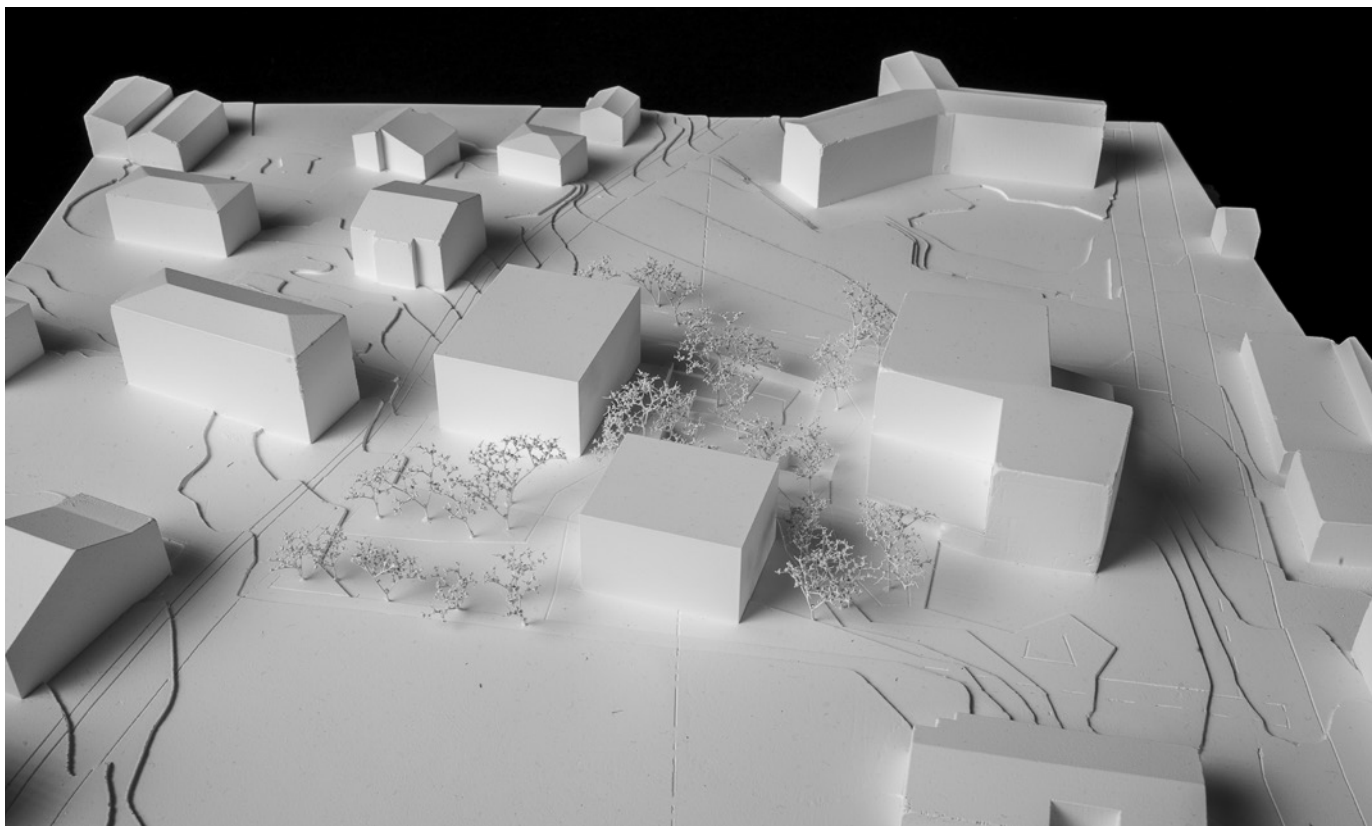
little by little

concours de projets pour la construction d'appartements protégés à onzières pour et par la fondation de la providence



N°10 LITTLE BY LITTLE





N°06 TINGHIR
2^{ÈME} RANG / 1^{ER} PRIX

GAME SARL
ET COQUOZ SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Jean Aubert, Leila Duperray,
Leticia Dos Santos Boschetti, Joseph Metroz

Thomas Coquoz, Elsa Martinet, Lisa Maumary

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent, David Kuonen

Les auteurs du projet Tinghir jouent avec la déclivité naturelle du site pour implanter, dans l'angle Nord-Ouest de la parcelle, un grand socle de liaison illuminé naturellement entre l'EMS existant et les futurs logements. Dans ce socle sont installés de manière très simple et avec de grandes qualités les programmes communs du foyer et de la salle polyvalente, réunis autour d'un patio vitré semi enterré. L'émergence de quatre niveaux de la première étape de logements est directement accolée à ce patio, ce qui garantit un excellent accès des résidents à ces structures. La seconde étape du projet est proposée logiquement sous la forme d'un volume plus réduit placé au centre de la frange Sud de la parcelle et offrant des dégagements propices aux habitants. Le site est ainsi divisé en plusieurs zones comportant chacune des qualités propres pour former un tout cohérent. Cependant, cette implantation compromet la faisabilité de l'opération puisque l'angle Nord-Est du bâtiment de la première étape présente un dépassement très conséquent par rapport aux gabarits imposés par la ligne à haute-tension. Le jury déplore également une certaine distanciation de l'entrée de l'EMS due à la présence de la nouvelle longue rampe d'une part et au nouvel accès par l'angle Sud-Ouest de la parcelle d'autre part.

A l'intérieur des immeubles, les logements sont bien organisés et présentent des qualités indéniables. Le jury apprécie particulièrement la générosité du palier de distribution des appartements à chaque étage avec son prolongement en loggia commune. Ce dispositif permet d'offrir un espace partagé très bienvenu pour les rencontres entre résidents.

La mise en œuvre et le système de construction choisis pour les émergences sont jugés positivement et vont dans le sens d'une bonne économie. Par contre, l'immense emprise des sous-sols sur près de la moitié de la parcelle pèjore grandement l'équilibre financier de l'opération et en fait l'un des projets les plus volumineux. Finalement, on en vient presque à regretter l'effort considérable fait pour des espaces que l'on «cache» au lieu de les présenter comme «vitrine» de l'institution.

Concept statique & environnemental

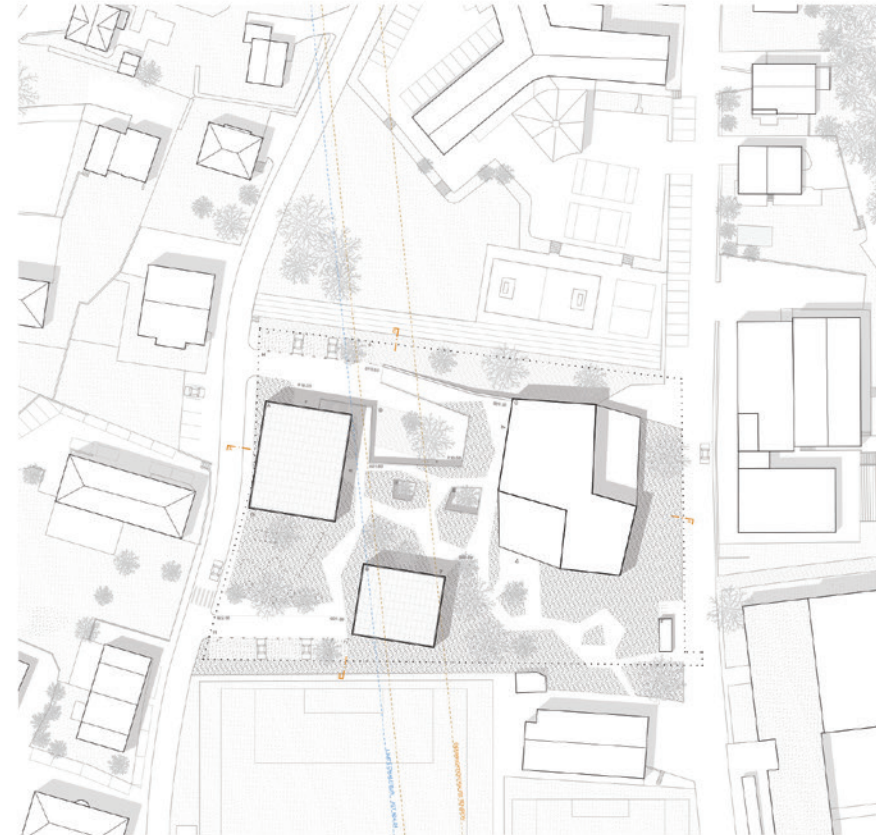
Ce projet propose une nouvelle construction avec un socle et une partie semi-enterrée en béton armé et une partie hors sol en bois (cette dernière avec toutefois certains éléments, comme les nœuds, en béton armé). Ce concept est considéré comme adapté, permettant de porter de manière efficace les charges verticales et de contreventer la construction vis-à-vis des actions sismiques (une dalle mixte avec du béton armé sur les planchers en bois aurait pu être disposée également pour garantir l'effet diaphragme). Les portées du projet sont relativement modestes en général, ce qui permet de limiter la hauteur des planchers et de minimiser la quantité de matériau. Cela dénote une volonté de minimiser la consommation des ressources et révèle un engagement au sujet du développement durable.

La liaison avec le bâtiment existant est en béton armé, garantissant l'étanchéité et résistance de la construction. Elle nécessite toutefois une reprise en sous-œuvre locale avec la mise en œuvre d'une technique d'excavation par avancement. Cette proposition est avantageuse pour l'exploitation du bâtiment pendant la construction et elle demeure techniquement possible, mais présente une certaine difficulté et des coûts associés plus élevés que d'autres.

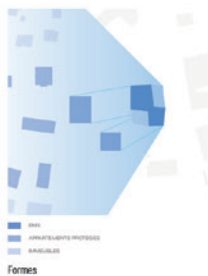
TINGHIR



Les bâtiments, composés autour d'espaces communautaires



Plan masse 1/500e
insertion des volumes dans l'environnement bâti



Formes

LEMS actuel est perçu comme un objet « solide », plus rattaché aux infrastructures publiques qu'à la zone de logement du secteur de La Pinz.

La proposition de distribuer le programme dans un socle et deux émergences permet à la fois d'articuler un lien physique et formel avec l'EMS et d'insérer les nouveaux bâtiments aux gabarits des immeubles environnants. Le secteur est ainsi naturellement connecté avec la zone de logement, favorisant les interactions sociales intergénérationnelles.



Parkings et connexions

Les quelques 80 places totales demandées sont constituées en une seule étape, contextuel est de réviser l'espace du quartier de la descente élargie, qui pourrait ainsi se faire totalement en construction préfabriquée, en intégrant des éléments existants dans une infrastructure de transport et élargissant le périmètre comme la durée du chantier.

Ainsi, un parking souterrain de 44 places est envisagé, avec un accès depuis le bas du parking. Le secteur se rapproche ainsi par les piétons. Il regroupe les 30 places nécessaires pour les appartements ainsi qu'une quinzaine de places pour le personnel.

Le parking souterrain accueille plus largement les places visiteurs, et est relié en deux sections. Les et les deux sections sont respectivement plus spécifiquement au foyer de jour et à l'EMS ou aux appartements prodiges.

Si les parkings visiteurs sont connectés à la Rue du stade, le projet propose de créer l'axe vers la Rue des écoles, plus spécifiquement dédiée à la mobilité douce.

L'intérieur de la parcelle est réservé aux piétons, avec une largeur d'allée empiétant possible les limitations ou les usages pour les différents programmes existants et projets.



Espaces extérieurs

L'implantation des bâtiments permet de créer des espaces connectés aux fonctions communales existantes. Ainsi, au cœur du système, un grand jardin permet de créer à la fois les appartements prodiges et l'EMS. C'est un jardin des sens, relié à la Rue, qui permet tout en réajustant une distance physique entre les appartements prodiges et l'EMS towards les espaces extérieurs.

Plus proche de la zone de logement, à son emplacement actuel, la place de jour pour enfants marque l'entrée du site. En bord de parcelle, connecté par deux espaces au jardin central, un espace extérieur est offert aux occupants du foyer de jour et à la salle polyvalente.

L'espace spécifique du parcours mobilité reste proche de l'EMS. Il est plus articulé qu'actuellement et permet d'accueillir également un petit parcours de mobilité.

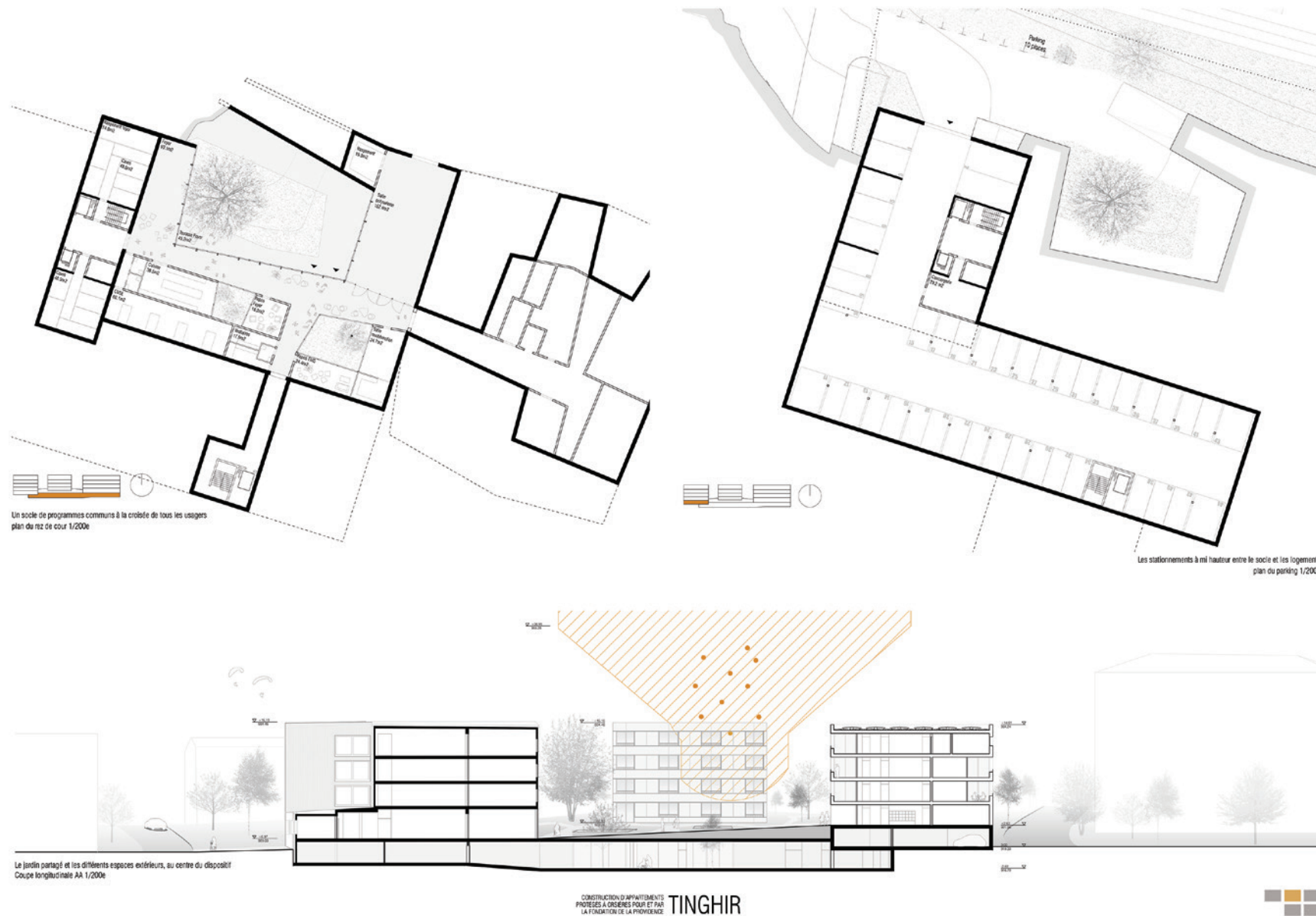


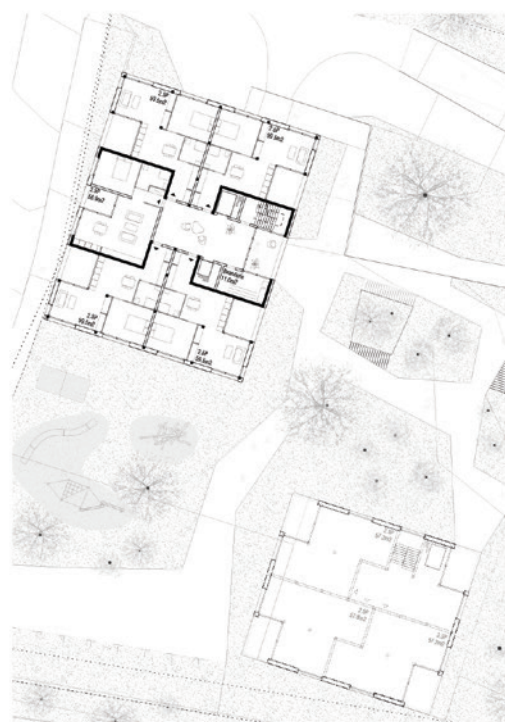
Fonctions

La connexion entre les appartements prodiges et l'EMS est assurée par un socle abritant les fonctions communes, comme la salle polyvalente, la salle multifonction et le foyer de jour. Une d'été ou l'été fonctionnel, il est un espace de vie largement ouvert, offrant une transition physique et une entrée propre. Deux patios complémentaires à la façade visible optimisant l'éclairage naturel des espaces et permettant d'intégrer certaines fonctions comme les salles de repos.

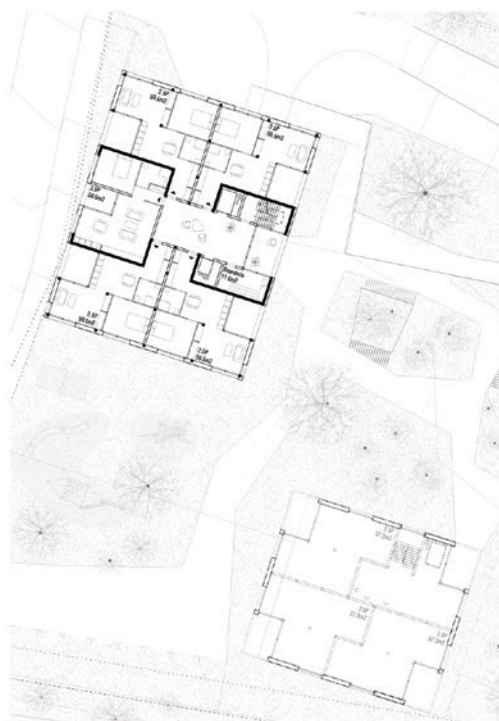
Le parking se développe en périphérie du socle, profitant des connexions aux appartements pour être la même également relié à l'EMS.

Les appartements sont organisés dans les deux émergences en bois (l'été et descente élargie). À chaque étage, un espace commun doit être loggia favoriser les échanges sociaux. Une bande de parc élargi permet également d'élargir une plus grande autonomie des locataires.





Plan du R+1 1/2000



Plan du R+2 1/2000



Plan du R+3 1/2000

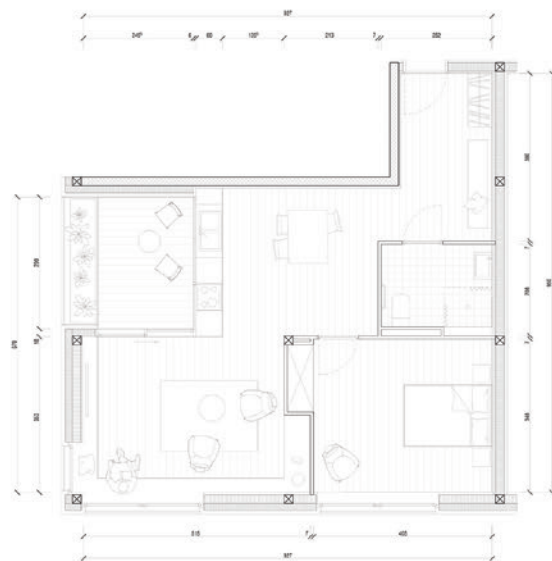


Coupe transversale 89 1/2000

CONSTRUCTION D'APPARTEMENTS
PROTÉGÉS À ORIGINES POURL ET PAR
LA FONDATION DE LA PROVENCE

TINGHIR





STRUCTURE ET CONCEPT SISMIQUE

La connexion à l'EMS existant se fait par le sous-sol : deux murs latéraux construits depuis l'extérieur assurent la reprise en sous-cave des charges des murs de l'EMS. La progression en sous-sol se fait à la main et par petite machine en 3 étapes d'environ 2 mètres. Cette méthode est non intrusive et n'entraîne à aucun moment la vie de l'EMS. Elle permet une connexion directe aux ascenseurs de l'EMS, facilitant le transfert du personnel soignant entre les différents parties programmatiques comme l'accès à la salle polyvalente pour les usagers de l'EMS.

Le socle comme le parking souterrain sont construits en béton armé. Les émergences sont quant à elles en bois, excepté un noyau rigide en béton armé qui aide de quelques contreventements périphériques en bois permet de répondre aux exigences sismiques.

ENERGIES

Le socle reprend le même système que l'EMS. Ces besoins en chauffage comme en ECS sont assurés par le CAD, et sa ventilation est produite par un système double-flux.

Une proposition légèrement différente est proposée pour les appartements. Si le CAD déjà présent sur site assure les besoins en ECS, une PAC réversible de faible puissance assure le chauffage mais aussi le rafraîchissement estival des appartements permettant une température idéale tout au long de l'année.

Pour les logements, la proposition est d'assurer leur besoin en chauffage par une PAC au sol réversible permettant d'assurer aux locataires une température idéale même en été. Les panneaux solaires couvrent le toit complètement isolé du système. Concernant la ventilation, un système simple flux est proposé. Il permet un confort idéal pour les appartements en prenant peu de place. C'est un système plus agile que le double flux, qui permet d'ôter les gants en hiver et d'adopter les modifications des besoins d'appartements (adaptation de 2,5 pc sur 3,5 pc ou vice versa).

MATERIALS

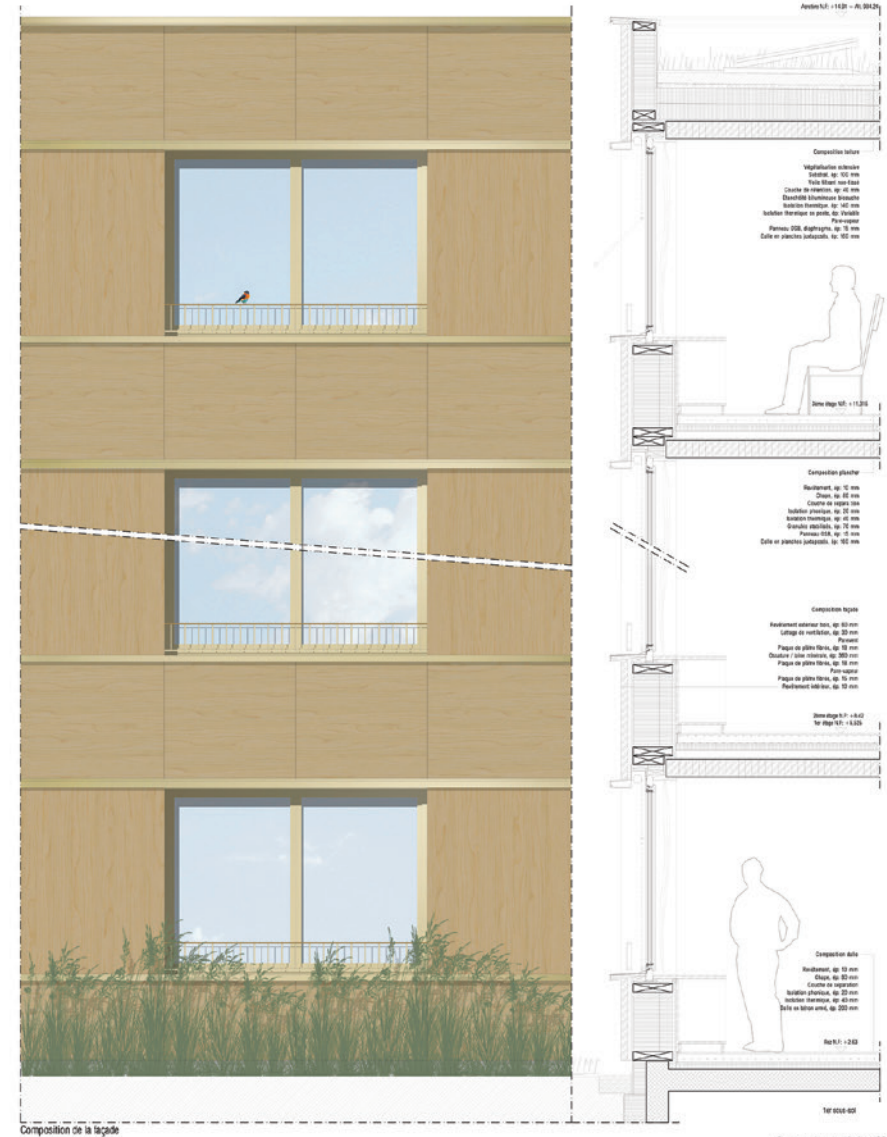
Hormis ces avantages constructifs et écologiques, la construction en bois permet d'offrir aux locataires un intérieur chaleureux par les températures de couleur que donne naturellement le matériau, et confortable par la régulation naturelle de l'hygrométrie qui permet le système à respirer. Cette action est d'ailleurs plus importante que les apports protégés sans appels à lire plus souvent occupés la journée que des appartements locatifs plus standards.

TYPOLOGIE

L'emboîtement en diagonale des différents espaces de vie (entrée-cuisine-salon), du plus petit au plus grand, du plus public au plus privé, maximise la sensation de profondeur de l'espace. Dans cette séquence spatiale, la cuisine est au centre du système et s'oriente généralement sur une loggia privative. La double orientation des salons maximise la lumière naturelle dans les appartements.



Vue depuis les espaces de vie d'une typologie standard



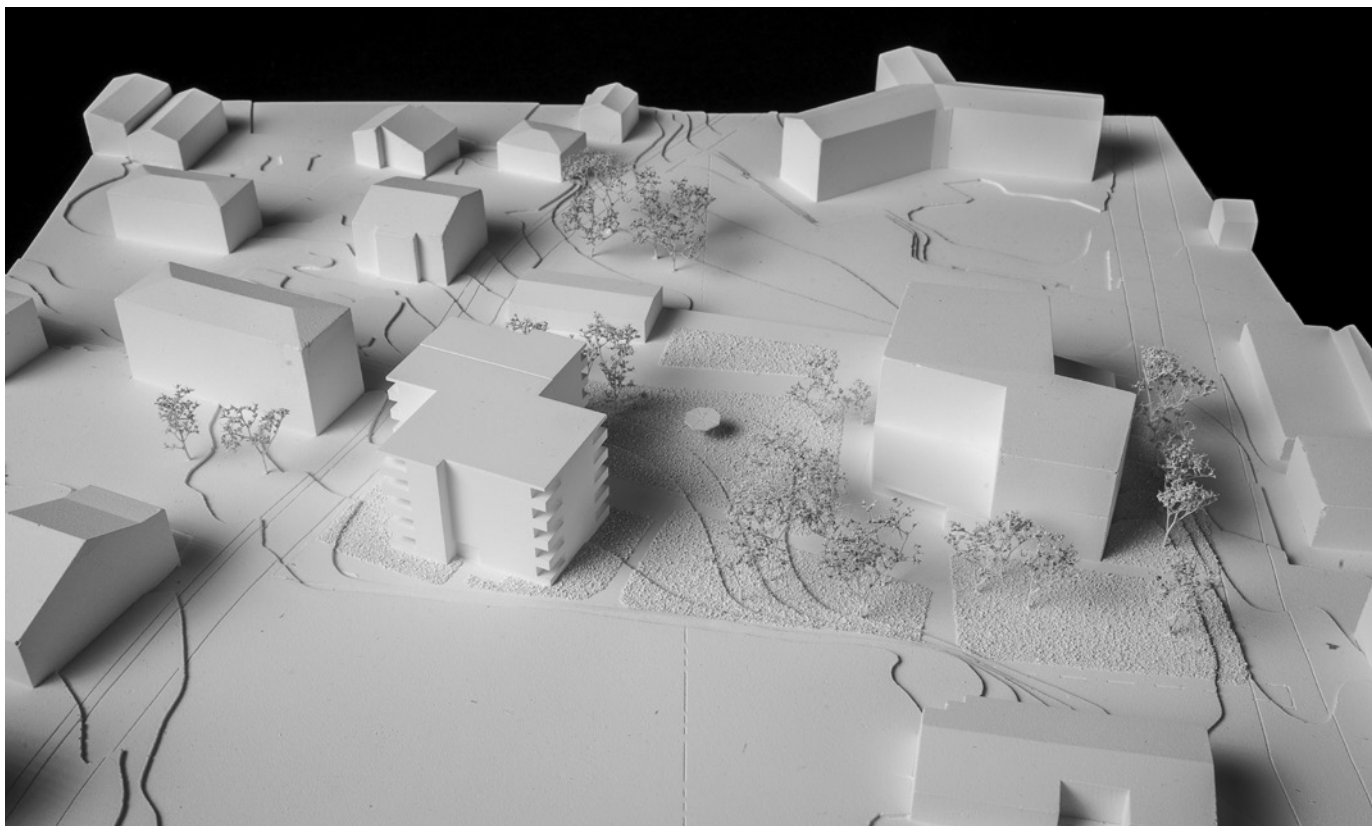
Composition de la façade

Coupe et façade détail 1/20e



CONSTRUCTION D'APPARTEMENTS
PROTÉGÉS À ORSIÈRES POUR ET PAR
LA FONDATION DE LA PROVIDENCE

N°06 TINGHIR



N°04 CENTRAL PARK

3^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} MENTION

LDW ARCHITECTES, GENEVE

ET ATELIER D'ARCHITECTURE J-F LATTION, ORSIERES

Collaborateurs :

Marine de Carbonnières, Astrid Rogg, Laurent de Wurstemberger

Jean-François Lattion, Angelo Petrillo

EDMS, PETIT LANCY (GENÈVE)

Collaborateurs :

Yves Bach, Claire Fellmann

Le projet Central Park se distingue de ses concurrents en dissociant le programme foyer / salle polyvalente de celui des nouveaux logements. Il cherche ainsi à requalifier l'ensemble du site en créant une triangulation autour d'un grand vide central. Les auteurs proposent même de recycler une structure anciennement présente sur le site – La Retorderie – pour abriter la salle polyvalente dans un volume bas au Nord-Ouest de la parcelle. Cette construction posée sur un socle est habilement reliée par un passage semi-enterré parallèle à la piste de saut de l'école voisine. La liaison aux nouveaux logements, par contre, se fait plus difficilement à travers le parking souterrain proposé. Le jury craint une certaine désorientation des résidents sur ce parcours peu intuitif. Il émet également des doutes sur le fonctionnement du programme communautaire foyer / salle polyvalente sur deux niveaux.

Profitant de son éloignement avec les lignes à haute tension, le bâtiment des nouveaux logements s'implante à l'angle Sud-Ouest de la parcelle sur 5 niveaux identiques. Les douze appartements de la seconde étape peuvent même être intégrés directement à ce volume puisqu'ils forment la quatrième branche de la typologie en moulin proposée. Si le jury apprécie la clarté du concept morphologique et la qualité des sous-espaces du parc, il regrette le volume imposant des nouveaux logements qui dépasse celui de l'EMS existant et entre en conflit avec le bâtiment de logements voisin. Il regrette également les dix places de stationnement disposées curieusement au milieu du parc et qui en troublent la quiétude.

Sur le plan du fonctionnement, la typologie proposée est efficace et la double-orientation de chaque logement est saluée. Quelques questions subsistent sur la privacité des appartements en rez-de-chaussée, mais la générosité et la luminosité des espaces communs de distribution est appréciée.

Le système constructif et la matérialité proposés offrent une bonne adéquation avec le programme et sont garants, avec la bonne compacité générale de la proposition, du respect des objectifs budgétaires du Maître d'Ouvrage.

Concept statique & environnemental

Ce projet présente une construction avec sous-sol et socle en béton armé et emploi de la construction bois-béton mixte pour les niveaux hors terre. Les bâtiments sont liés par une connexion souterraine en béton armé, laquelle a besoin d'une reprise locale en sous-œuvre sous le bâtiment existant. Le projet propose en général des petites portées, résultant dans une construction rationnelle, économique et avec faible consommation des matériaux. Pour les portées les plus importantes (comme la salle polyvalente), des cadres en bois sont utilisés, recyclés de l'ancienne retorderie. La stabilisation horizontale de l'ensemble est effectuée par des refends en béton armé pour les bâtiments et des croix de St-André (plus un effet cadre) pour la salle polyvalente. Les solutions adoptées sont considérées efficaces et adaptées à la problématique.

Le projet présente en outre des réflexions intéressantes en termes de développement durable, comme l'emploi du bois massif ou des ciments à bas contenu de clinker. Cette attitude est pertinente, nécessitant toutefois une analyse ultérieure sur la disponibilité de ces matériaux de construction. De même, la réflexion sur la construction circulaire et le réemploi d'éléments statiques est saluée et considérée comme un engagement pour le développement durable des constructions.

LE GRAND JARDIN PARTAGÉ

Chaque poche du parc offre un usage varié, comme un lieu de potagers, une place de jeux pour les plus petits, un verger, une prairie fleurie, un terrain de pétanque, ou des surfaces dédiées aux herbes aromatiques. On se faufile entre ces poches végétalisées avec des chemins praticables, alors que le reste du parc est entièrement perméable.

Au centre du parc, la gloriette, un lieu couvert pour s'abriter du soleil, de la pluie ou de la neige. Véritable épicentre de la vie de quartier et lieu de rencontre entre les résidents.

Chaque bâtiment possède sa placette d'entrée, plus privée, qui sont reliées par les chemins piétons adaptés aux PMR : pente minimale, sol carrossable et confortable à l'usage.

LES LIAISONS ENTRE BÂTIMENTS

Tous les programmes sont reliés par des passages sous-terrain, permettant une circulation à pied sec.

Le parking en surface est réaménagé pour libérer le grand jardin. Les places de parc sont réparties sous forme de poches de 5 à 10 places, intégrées dans les aménagements paysagers. Au total, une vingtaine de places sont prévues, et une dizaine sont disponibles au sous-sol. Des places supplémentaires en surface seront aménagées lors de l'extension des 12 logements, pour libérer celles en sous-sol.

Plusieurs poches pour les vélos sont prévues aux abords des entrées des bâtiments, et faciliter la mobilité douce.



LA SALLE COMMUNAUTAIRE

La salle polyvalente, construite avec une structure en bois de réemploi, offre un grand espace de rencontre ouvert sur l'ensemble du site. La structure de l'ancienne redondine démontée pour laisser place à l'EMS de la Providence, est encore disponible, stockée sous un couvert à La Douze.

L'idée de réutiliser les fermes et la charpente de cet ancien bâtiment permet un ancrage dans le passé du lieu : une redécouverte de l'identité du lieu. Sous la belle charpente reconstruite, se glisse un large espace ouvert, louable par les associations locales, des privés, utilisé pour des fêtes communales ou des événements liés aux activités de l'EMS, du foyer d'accueil temporaire ou des logements protégés.

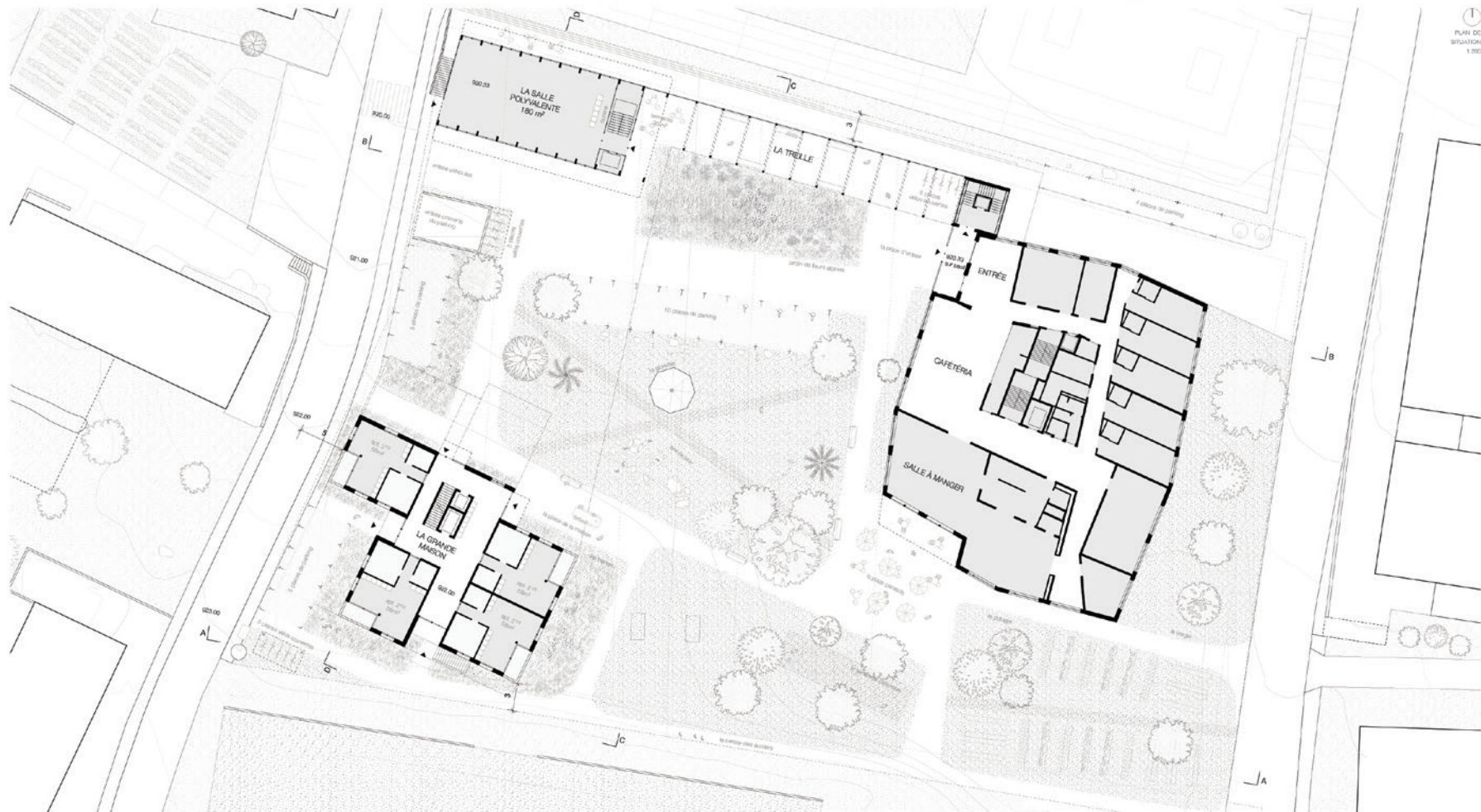


LA TREILLE VÉGÉTALISÉE

À l'usage des pergolas ornées de vignes, la treille supporte une végétation diversifiée : glycine, clématite, chèvrefeuille, anastolchia et vigne indigène, réunissant des variations de feuillages caduques ou persistants, de couleurs et d'odeurs.

Agrémenté d'un long banc d'assise et accompagné d'un parvis de prairie fleurie l'espace treille offre des points de vue sur le parc et le grand paysage des vallées.

Sous la treille on peut se croiser, échanger, contempler, jouer, discuter, lire ou chiner comme bon nous semble. La végétation qui la couvre agrémente la promenade, la flânerie ou le repos par l'ombre qu'elle dispense.



OASIS - APPARTEMENTS PROTÉGÉS ORSIÈRES - FONDATION LA PROVIDENCE

2

CENTRAL PARK



LE SALON COMMUNAUTAIRE

LES ESPACES PARTAGÉS

Les logements protégés sont regroupés dans une grande maison indépendante et autonome. On y accède par la rue ou par le parc et le rez-de-chaussée s'ouvre sur les différents cheminements du site, afin de permettre des liaisons variées.

Au centre de ce dispositif - en grappes -, les zones de circulation constituent des espaces semi publics, appropriables et valorisant la rencontre entre les habitants. Poêle salons et buanderies partagées offrent des lieux de rendez-vous conviviaux.

Les interactions avec le foyer et l'EMS sont facilitées par des cheminements piétons adaptés, mais les logements sont conçus pour une vie communautaire intérieure, tout en garantissant une intimité pour celles et ceux qui le souhaitent, dans leur logement.



LE SÉJOUR DE L'APPARTEMENT

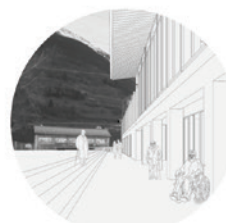
L'ESPACE DE VIE INDIVIDUEL

Les typologies sont identiques pour chaque appartement pour permettre une économie de construction et une flexibilité dans le temps.

Chaque logement est bi-orienté, avec des balcons ouverts sur les différentes orientations des valées environnantes. Les espaces nuits sont clairement séparés des espaces de jour.

La cuisine est ouverte sur le séjour, mais spatialement séparée, permettant de bénéficier d'un maximum de l'espace de vie d'une.

Les espaces de jour sont ouverts sur un généreux balcon. De grandes fenêtres offrent des vues sur les quatre orientations, ainsi chaque résident pourra choisir sa vue, vers son village ou sa vallée d'origine.



LE PORTICUL DU FOYER

LE FOYER INTROVERTI

Le foyer est niché sous le pavillon vitré, véritable socle minéral proposant un mur habité, délimitant la partie nord du parc. Afin de garantir une certaine intimité, le foyer s'ouvre sur le petit lieu abrité existant. Un léger réaménagement de la topographie permet d'être presque de plain pied avec le niveau existant. Un généreux portique, sorte de long « terrasse abritée », offre un filtre d'intimité au lieu de vie intérieur et à la salle de repos.

En deuxième jour, une cuisine est facilement accessible au noyau de circulation verticale et offre la possibilité aux usagers du cuisiner, expérimenter, échanger autour de plats préparés ensemble.

Connecté aux appartements protégés par un cheminement à travers le parking et par une galerie à l'EMS, les circulations permettent de se déplacer à couvert des intempéries, tout en interagissant avec les autres programmes proposés.



ESCALIER DE PROXIMITÉ
Une gractoire du plus collectif au plus privé, pour croiser dans ensemble ou dans l'intimité.



LUMIÈRE NATURELLE
Un maximum de lumière du jour, pour être en relation avec le site et le ciel.



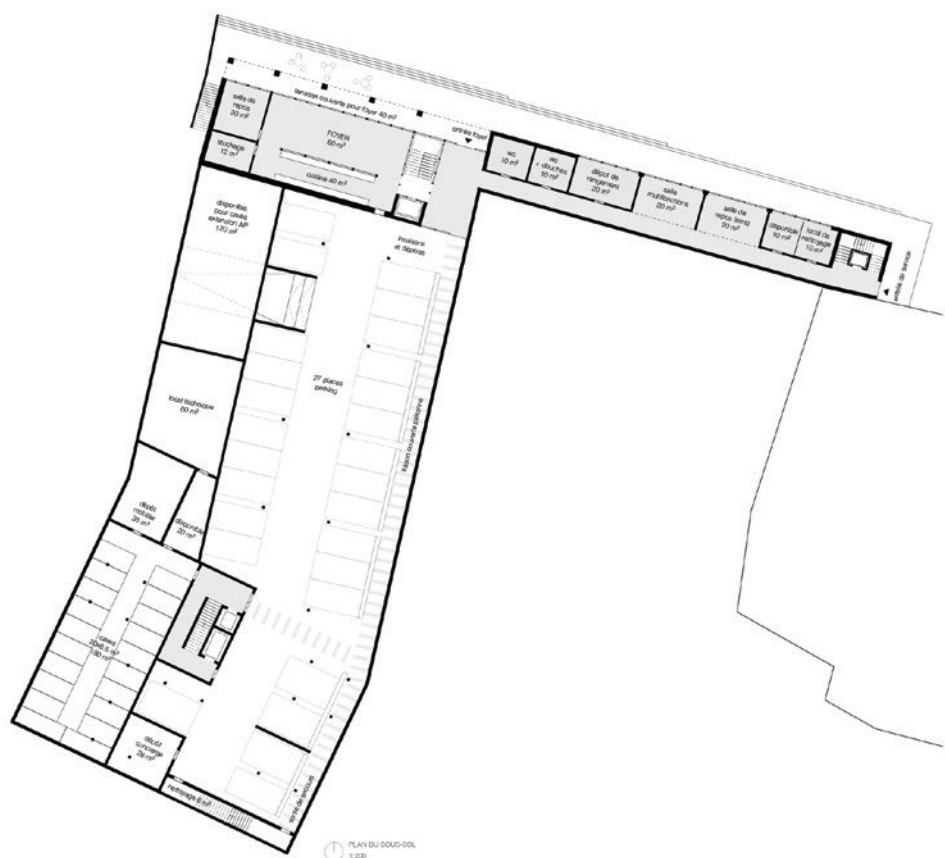
VENTILATION NATURELLE
Les flux d'air traversent le bâtiment, du rez-de-chaussée jusqu'au toit. La double orientation permet également une ventilation transversale pour les appartements.



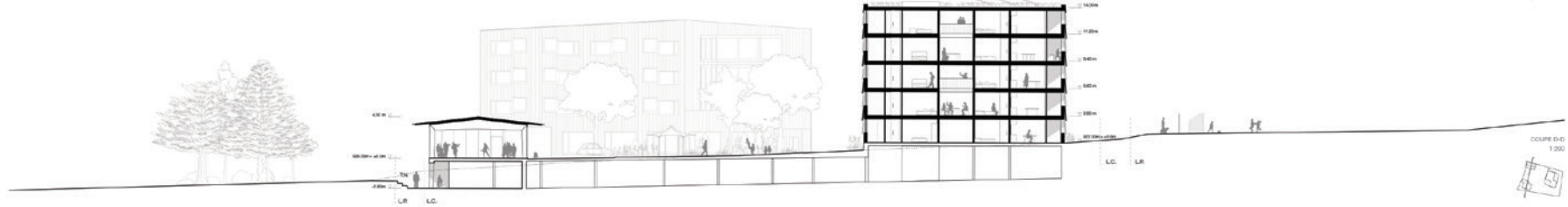
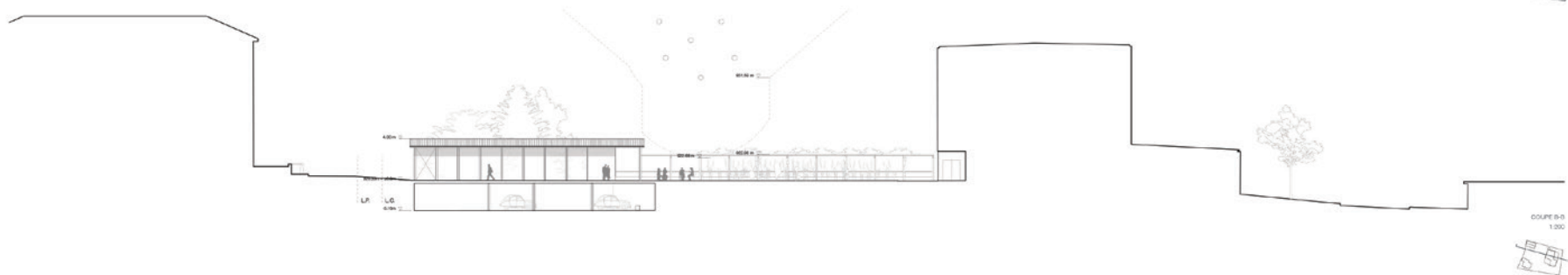
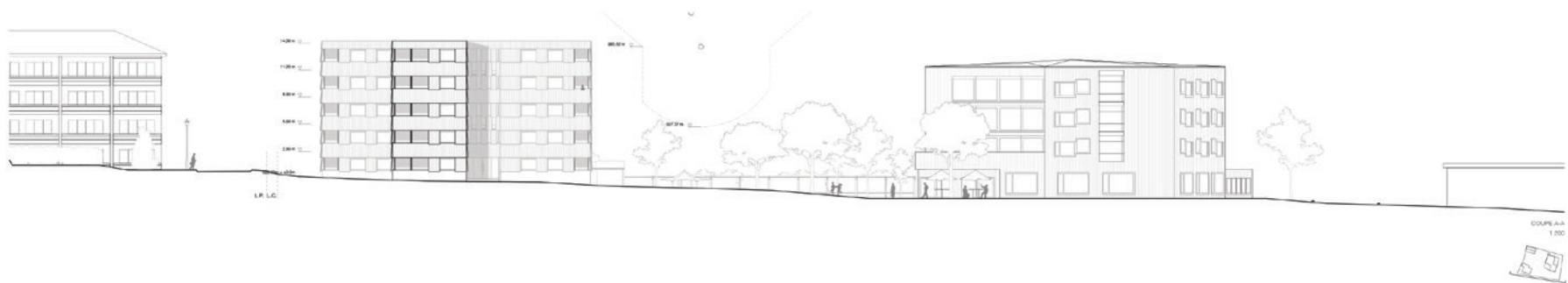
ÉTAGE TYPE 2 ET 4
1:200



ÉTAGE TYPE 3 ET 5
1:200



PLAN DU BÂTIMENT
1:200



OASIS - APPARTEMENTS PROTÉGÉS ORSIÈRES - FONDATION LA PROVIDENCE

4

CENTRAL PARK

CONCEPT STRUCTUREL

Le système constructif envisagé se veut rationnel, économe en ressources et économique, tout en permettant à l'architecture de s'exprimer. Une attention particulière est donc ée apportée à la conception des structures porteuses et au choix des matériaux.

- une utilisation de plancher mixte dans les étages, pour leur légèreté et la rapidité d'exécution;
- des refends en béton armé et en bois, continus sur toute la hauteur du bâtiment, afin d'assurer un bon comportement et garantir la résistance au séisme;
- l'utilisation de bois massif lamellé chevillé, afin d'éviter la présence de colles et ainsi rendre possible une réutilisation future. Les matériaux recyclés et le béton à faible teneur en carbone, dont le ciment produit avec moins de ciment, permettent de préserver les ressources et améliorer le bilan carbone.

LOGEMENTS EN STRUCTURE MIXTE BOIS-BÉTON

Les dalles des étages et la toiture du nouveau bâtiment sont en structure mixte bois-béton. La trame a été choisie régulière et de faible portée afin de minimiser les sections et pouvoir utiliser du bois massif. La dalle mixte bois-béton permet à la fois d'assurer un confort phonique entre les appartements et également d'apporter la rigidité nécessaire pour le contreventement du bâtiment. Ce système permet aussi d'atteindre une résistance R60 pour la protection au feu.

La cage d'ascenseur est en béton armé et située au centre du bâtiment. Le reste des porteurs (piliers, murs) sera réalisé en bois massif afin d'éviter au maximum l'usage de colles qui péjorerait la réutilisation future des matériaux dans le cadre d'une déconstruction. La réalisation de parois en bois massif lamellé chevillé préfabriqué permet de compléter les refends sismiques nécessaires au contreventement du bâtiment. Les autres façades seront non porteuses (avec l'intégration des poteaux porteurs) et réalisées en ossature bois.

SALLE POLYVALENTE EN BOIS DE RÉ-EMPLOI

Les poutres de charpente de l'ancienne rotisserie seront réutilisées pour la charpente de la nouvelle salle polyvalente. Un encastrement entre les nouveaux piliers bois et les anciennes poutres permettra d'assurer la stabilité de la structure dans le sens transversal. Pour le sens longitudinal, deux croix de Saint-André seront disposées aux deux extrémités du bâtiment. Des panneaux bois permettront également de contreventer la toiture.

La liaison avec l'EMS existant sera en béton armé. Une reprise en sous-œuvre des fondations de l'EMS sera réalisée, puis les charges des fondations seront reprises par le nouveau mur.

Le sous-sol est composé de murs, poteaux et dalles en béton armé. Les poteaux des étages qui tombent sur la voie de circulation seront repris par des colonnes au sous-sol. La disposition du parking (places, rampe et voies de circulation) a été choisie pour s'adapter au plus proche de la trame des poteaux du rez-de-chaussée, que ce soit le nouveau bâtiment, la salle des fêtes et la liaison avec l'EMS existant.

MATÉRIALITÉ SENSUELLE

Les matériaux proposés sont naturels et sains. Ils sont robustes, bruts et évoquent les constructions du pays. Un effort particulier est apporté pour que tous les matériaux mis en œuvre soient en harmonie entre eux. L'atmosphère que ces matériaux naturels dégagent une sérénité et un sentiment de possibilité domestique.

La grande maison des appartements protégés fait référence à la tradition des tavillons de façades, mais à grande échelle. En dialoguant avec son contexte, le nouveau bâtiment s'inscrit comme le petit frère de l'EMS, en réinterprétant le langage de la façade ventilée en bois.

À l'intérieur des logements, les cloisons sont pezuve en terre crue compressée et présentent de nombreux avantages: valorisation des terres d'excavation du site, énergie grise fortement réduite, valorisation des savoir-faire anciens, confort thermique grâce à l'inertie et régulation naturelle de l'humidité et des odeurs.

MELÈZE INDIGÈNE

termites grâce au mélèze pour les loggés
-> bois issu de la vallée



TERRE CRUE

pour les cloisons intérieures (pezuve)
-> issu de déchets d'excavations



ENDUIT MINÉRAL

pour les cloisons (murs intérieurs)
-> produits locaux



MELÈZE INDIGÈNE

pour les sols des appartements protégés
-> bois issu de la vallée



CHAPE PONDÉE

pour les sols des espaces communs
-> granulats locaux



APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

L'utilisation de matériaux sains et durables est proposée. Le recours au béton de recyclage pour les murs, le radier et les dallages se justifie particulièrement. Le béton de recyclage pourra également être utilisé pour les bêtors de propreté et les enrobage de canalisations, de même que pour les dalles de compression des planchers mixte. Dans une démarche de développement durable, une attention particulière sera également portée à la traçabilité des matériaux mis en œuvre.

Le système constructif et la matérialité des nouveaux bâtiments sont guidés par les principes de développement durable. La toiture des logements sera végétalisée et recouverte de panneaux photovoltaïques, couplée au chauffage à distance.

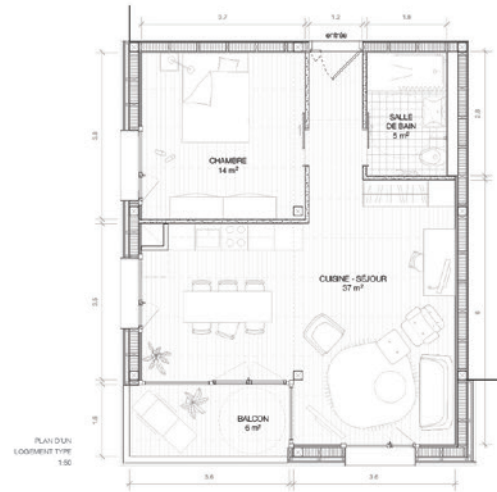
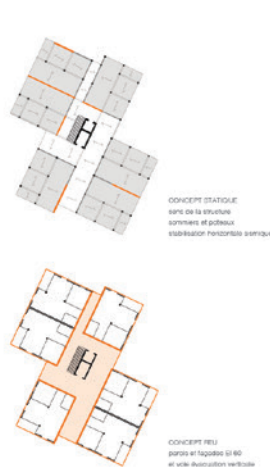
Le choix du bois massif, sans colle permettra une meilleure valorisation de l'ouvrage dans le futur, lors d'un démantèlement et les matériaux pourront être facilement séparés et triés.

INERTIE ET VENTILATION NATURELLE

Une protection solaire efficace par des stores microperforés faits aux lattes protègent les pièces de jour des rayons directs du soleil. Grâce à la masse des dalles mixtes, des cloisons en terre crue et des rayons verticaux en béton, le bâtiment conserve une forte inertie qui amortit les variations de température jour nuit.

La majeure partie de l'année, l'air extérieur est assez frais pour qu'une ventilation naturelle suffise pour évacuer les gains solaires et internes. La double orientation de tous les logements favorise la ventilation naturelle et l'évacuation de la chaleur dans les périodes chaudes de l'année.

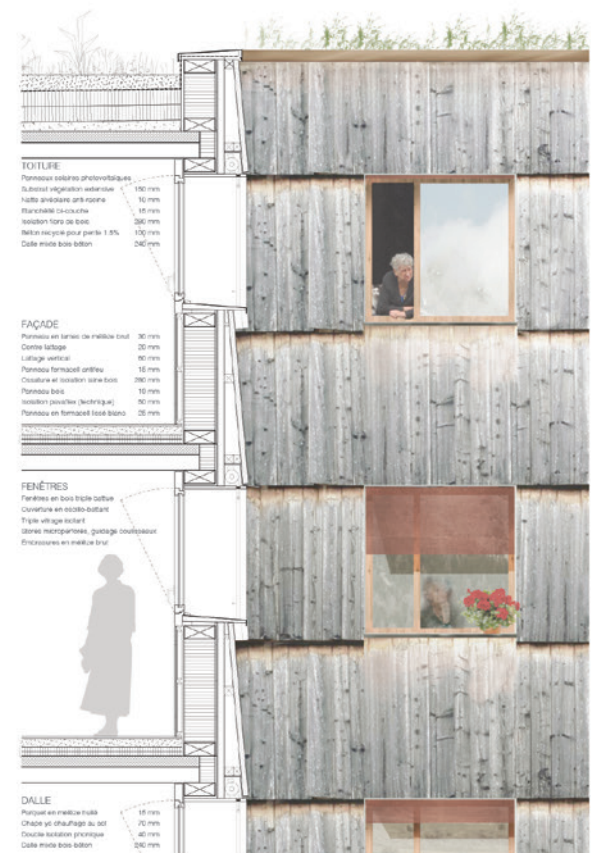
Les communs de l'immeuble profitent également d'une ventilation naturelle optimale grâce à leur quadruple orientation et à la possibilité de créer des flux d'air qui traversent l'immeuble, du nez jusqu'à la toiture.



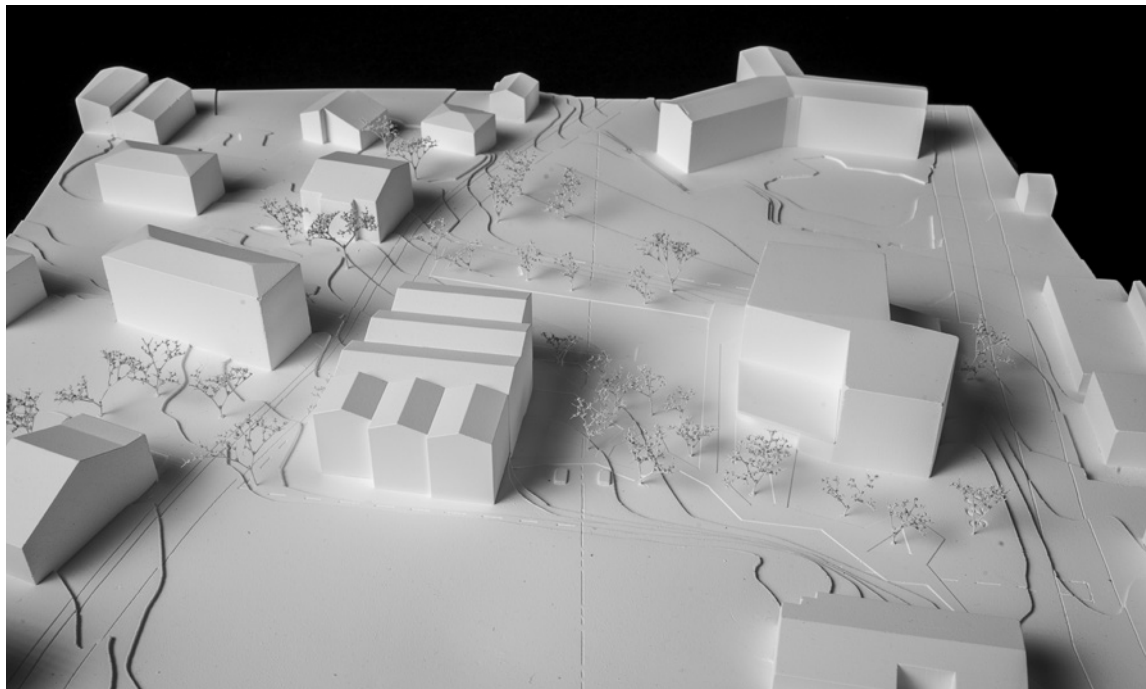
OASIS - APPARTEMENTS PROTÉGÉS ORSIÈRES - FONDATION LA PROVIDENCE

COUPE CONSTRUCTIVE

1:50



PROJETS NON CLASSES



N°01 TOSTAKY

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

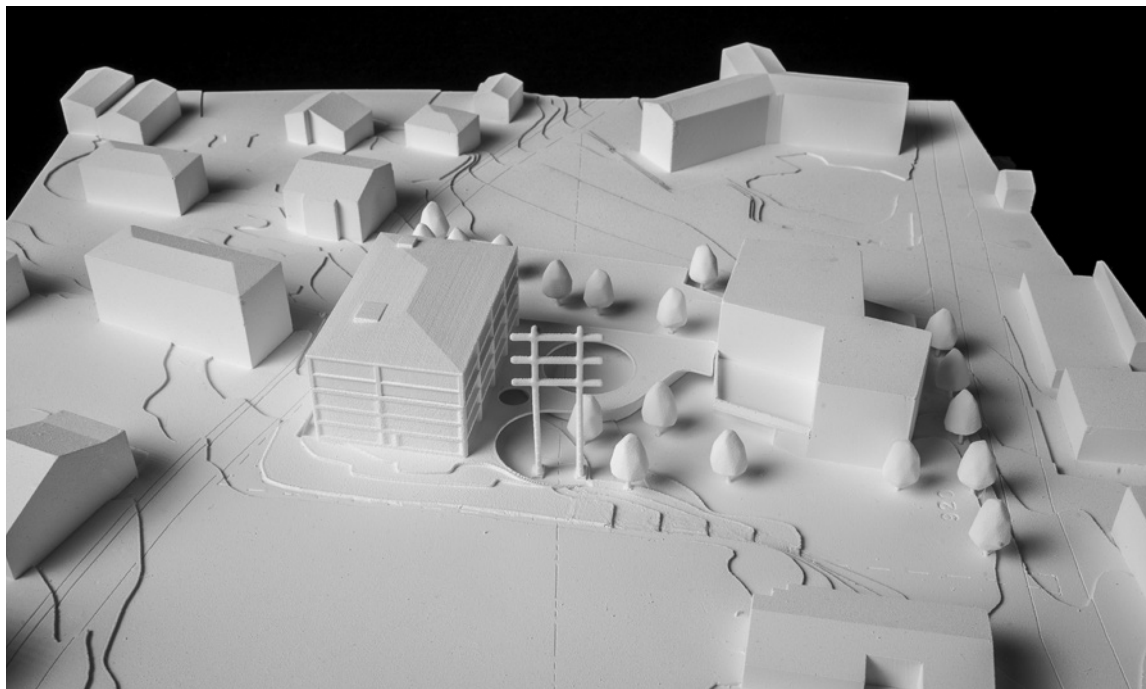
Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Cyrille Fort, Bénédict Jordan,
Jaoro Ambrozinho, Raluca Tudor, Grégoire Guex-Crosier

KURMANN CRETTON INGENIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid, Alexandre Trani



N°02 LA CLAIRIERE

JORIS REALISATIONS SA, BOURG-ST-PIERRE
ET DBS ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

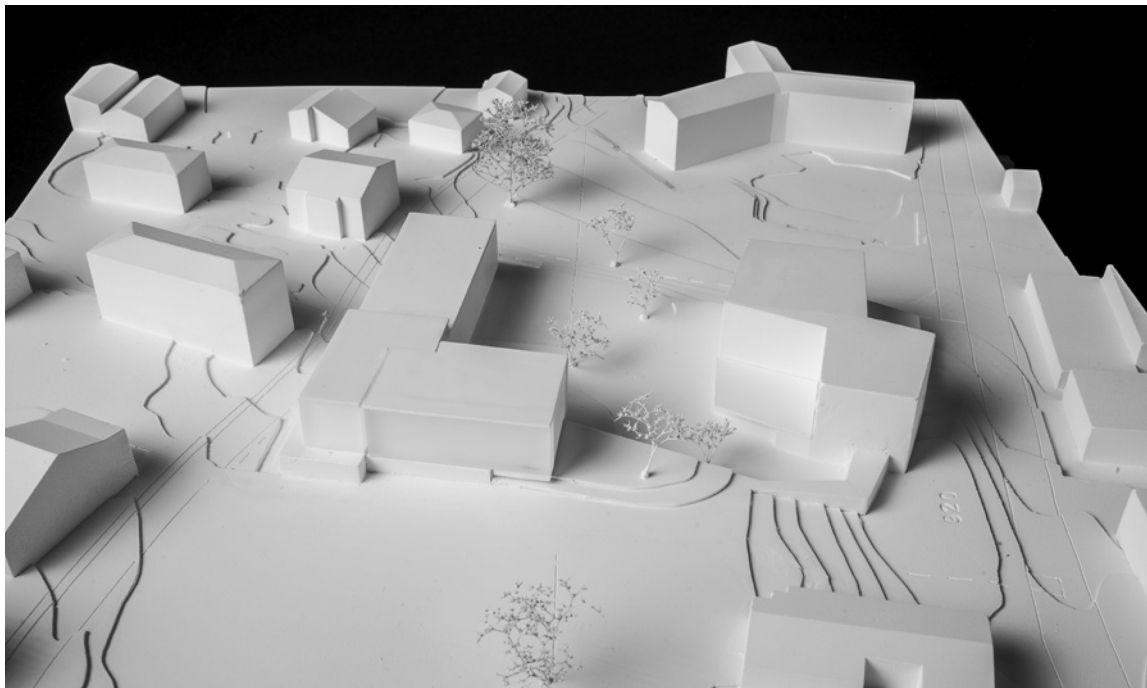
Pierre-Alain Joris

Giulio Sovran

SOCIETE SYNERGY INTERNATIONAL, AUDERGHEM /
BRUXELLES

Collaborateurs :

Sébastien Cruyt



N°03 MA NOUVELLE MAISON

BESSE-FELLEY ARCHITECTURE SARL, LE CHABLE
ET JUSTINE ESTOPPEY, LAUSANNE

Collaborateurs :

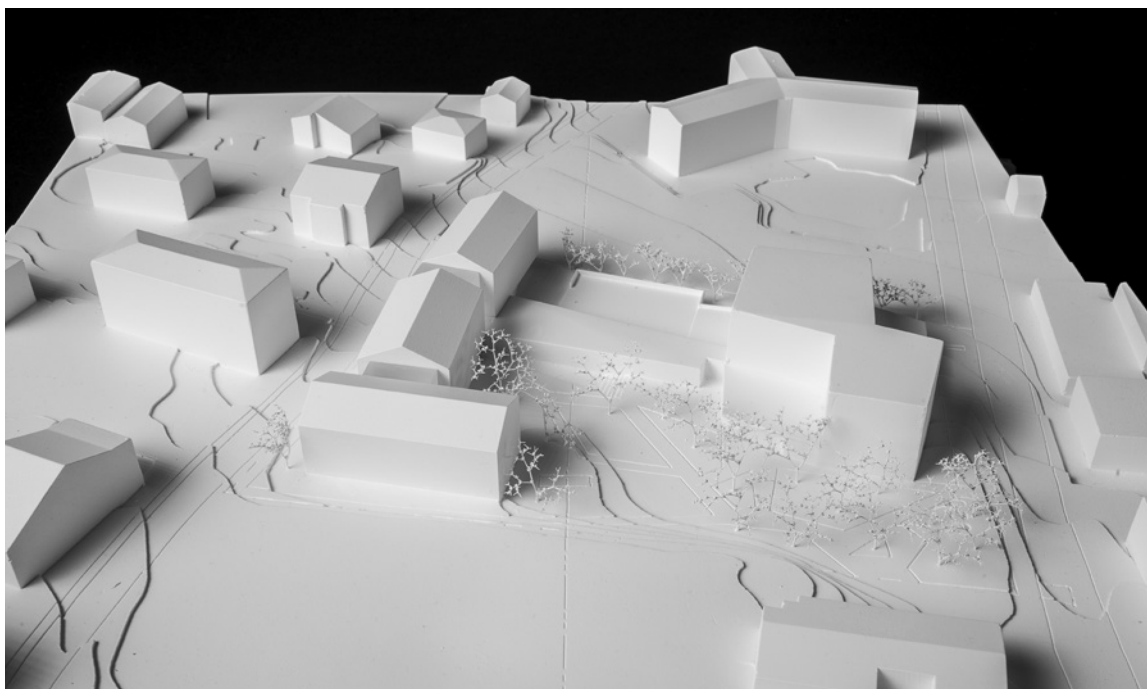
Corentin Besse

Justine Estoppey

102,2 METRES SARL INGENIERIE EN CONSTRUCTION
BOIS, YVERDON

Collaborateurs :

Luca Jeannerat, Samuel Ballif



N°05 TRIPTYQUE

SHE ARCHITECTURE SA, VERBIER
ET PAR ARCHITECTURE SARL, GENEVE

Collaborateurs :

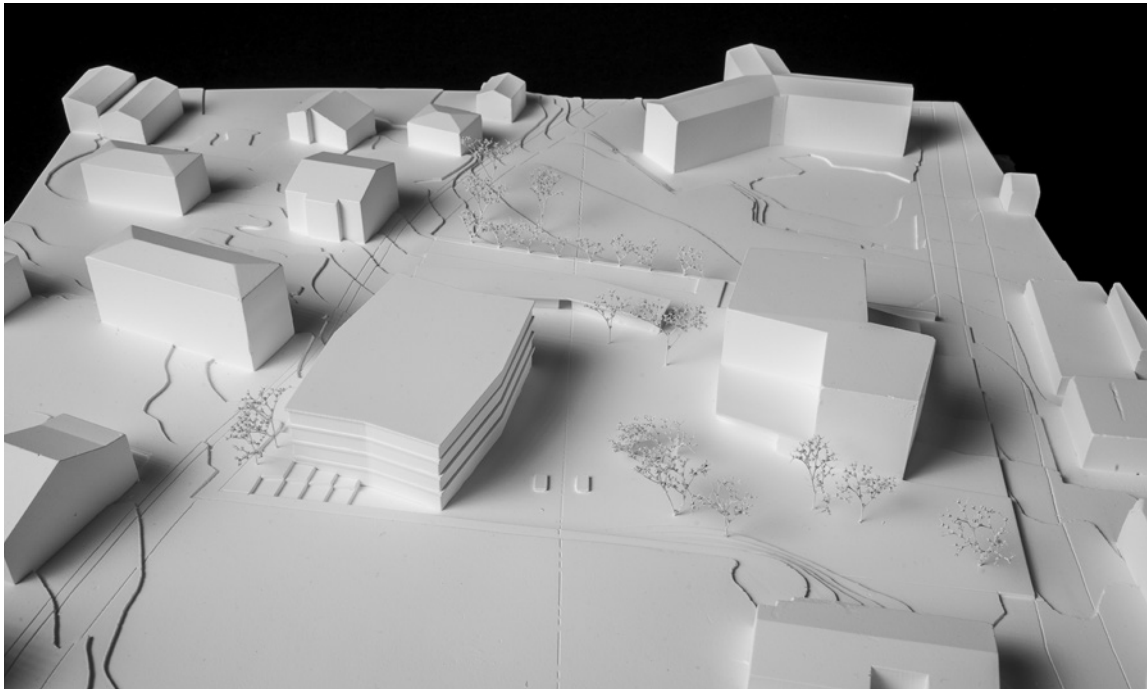
Sophie Morard, Mario Rodrigues

Liliana Pinto, Tiago Reis, Leonardo Grogg

EDITECH SA, BOTYRE / AYENT

Collaborateurs :

Olivier Dessimoz, Hamza Sehaqui



N°07 WONDERWALL

STEPHANE SCHERS ARCHITECTE EPFL REG A,
ORSIERES

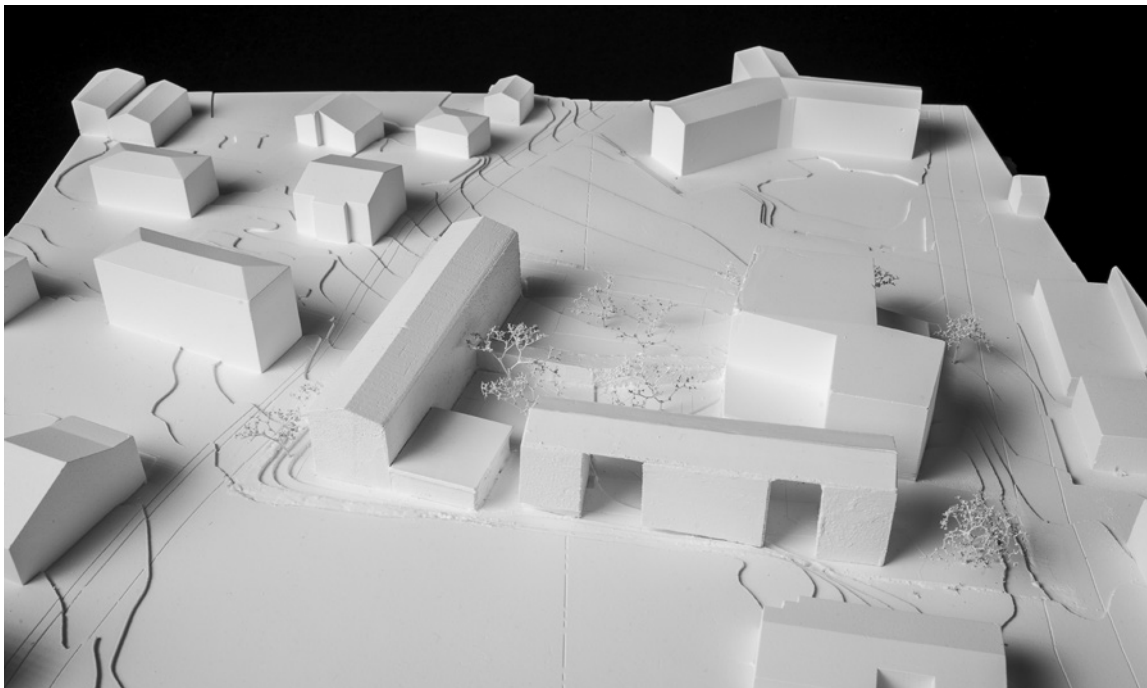
Collaborateurs :

Stephane Schers

THETAZ INGENIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture



N°08 ORSÂIRE

FARQUET ARCHITECTES SARL, LE CHABLE
ET CAO+CAVERSACCIO ARCHITECTES, LAUSANNE

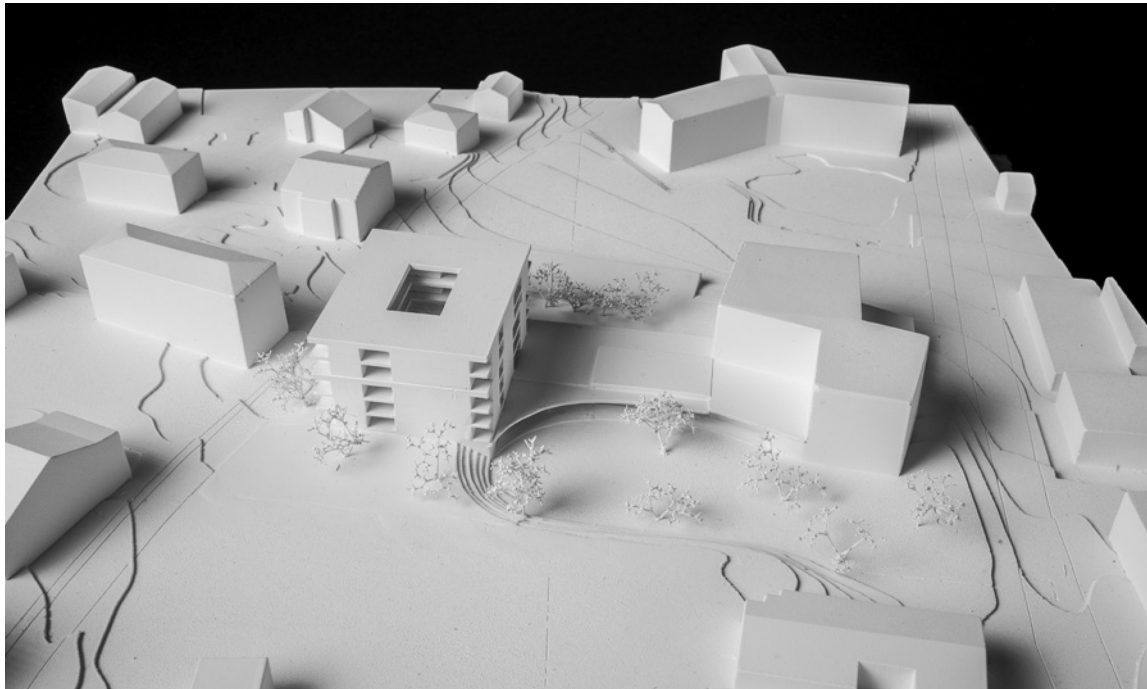
Collaborateurs :

-

BOIS INITIAL SA, MORGES

Collaborateurs :

-



N°09 **SISAO**

ATELIER D'ARCHITECTURE CHRISTOPHE CORTHAY, VERBIER

Collaborateurs :

Candice Franzetti, Manon Pinget, Kevin Volet, Paulo Santos

TERRETTAZ-FELLAY SA, LE CHABLE

Collaborateurs :

—

